

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 25 (1945)
Heft: 10

Rubrik: Revue de presse franco-suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DE PRESSE FRANCO-SUISSE

L'ACCORD COMMERCIAL DU 16 NOVEMBRE 1945

M. J. Hotz, chef de la Division du commerce du département fédéral de l'Economie publique, qui a dirigé du côté suisse les pourparlers, a tenu, le 19 novembre 1945, une conférence de presse reproduite dans les principaux journaux suisses.

Le commentaire officiel de « l'Agence télégraphique suisse », du 20 novembre, conclut en ces termes :

Si le programme peut se développer conformément aux deux listes établies, il est à espérer que la France sera l'un de nos principaux clients. La Suisse a tout intérêt à reprendre et à développer les rapports variés avec la France, rapports qui sont et deviennent très importants.

De son côté, la « Nouvelle gazette de Zurich », n° 1747, du 20 novembre 1945 :

Les accords franco-suisses permettent d'espérer que les relations variées, dont l'importance ne saurait être sous-estimée dans le présent ni dans l'avenir, avec notre voisine occidentale, se multiplient et se resserrent.

« La Suisse », 21 novembre 1945 :

Tel est, dans ses grandes lignes, le traité de commerce franco-suisse. On en saisira mieux encore l'importance en sachant qu'il place la France au deuxième rang de nos partenaires commerciaux, derrière les Etats-Unis, et qu'il marque un progrès sensible sur le précédent, de mars, dont la signature mettait le grand pays voisin certes au deuxième rang déjà pour nos exportations, mais au troisième rang seulement pour nos importations.

Le rédacteur financier du « Journal de Genève » publie, le 22 novembre 1945, un commentaire particulièrement fouillé de l'accord :

Du point de vue commercial l'accord du 16 novembre est très satisfaisant...

Des perspectives très intéressantes sont ouvertes à nos industries d'exportation. Nous avons du travail pour nos ouvriers. Nous aurons en contre-partie la possibilité d'importer de France des produits de première utilité, en particulier pour notre agriculture...

Il est un principe que la Suisse entend sauvegarder, celui du secret des banques, qui correspond à un droit essentiel de la personnalité. Il a été levé, à l'égard de l'Office suisse de compensation, pour les avoirs allemands, parce qu'il s'agissait en l'occurrence d'une sorte de procédure pénale internationale dans laquelle la Suisse est appelée à témoigner. Mais c'est un cas unique dans l'histoire et l'on ne conçoit pas que l'on puisse un jour considérer le droit fiscal comme une branche du droit pénal.

L'accord financier franco-suisse... prévoit le système des banques agréées... habilitées à effectuer les paiements d'un pays dans un autre. C'est un premier pas vers le libre trafic des paiements et la réintégration des banques dans les mouvements de fonds internationaux. Sur ce point comme en ce qui a trait à nos échanges commerciaux nous partageons l'optimisme qu'autorise le rétablissement partiel des conditions qui, avant la guerre, faisaient que le commerce avec la France était l'un des secteurs les plus prospères de notre commerce extérieur.

Le rédacteur en chef de la « Revue commerciale et financière suisse » clôt son exposé par ces considérations :

On se reprocherait de ne pas souligner, en terminant cette analyse, l'effort considérable que fait la France, dont l'économie reste affaiblie par plus de quatre années d'occupation

ennemie, pour fournir à la Suisse des produits divers, en particulier des matières indispensables au maintien de l'activité de ses industries. Quant au crédit accordé à la France, il est à peine besoin de dire qu'il ne comporte pour la Suisse aucun risque, cela non seulement parce que la France a la ferme volonté — et la possibilité — de tenir ses engagements financiers extérieurs et qu'un montant important d'avoirs français reste jusqu'à nouvel ordre en Suisse, mais parce que le déséquilibre de la balance des échanges entre les deux pays va s'atténuant rapidement. En effet, la proportion des ventes aux achats français en Suisse va être, grâce à l'effort d'exportation de la France, de l'ordre de 2 : 3, ce qui représente un progrès remarquable comparativement à la situation antérieure.

M. Léon Savary, correspondant à Berne de la « Tribune de Genève », examine dans le numéro du 23 novembre les relations franco-suisses dans le domaine de l'économie et de la culture :

Un resserrement de nos liens avec la France, dans le domaine économique et financier, ne peut être qu'un bien; et on le saluera avec joie chez nous. Mais il n'est pas moins réconfortant de penser que nos relations intellectuelles reprennent aussi toute leur ampleur. A la vérité, elles n'ont pas été complètement interrompues, même aux plus mauvais moments de l'occupation; toutefois, elles furent bien diminuées, par la force des choses, à notre profond regret et à celui de nos amis français. Des deux côtés du Jura, on désire qu'elles se maintiennent et se développent de plus en plus.

M. Jean Hussard commente dans la « Tribune économique », du 30 novembre 1945, l'accord économique franco-suisse. Après avoir traité des listes noires et du déblocage des fonds français se trouvant en Suisse, il déclare :

Toutes ces facilités aussi transitoires qu'imprécises donneront lieu, non seulement à des retards, mais aussi à des décisions qui ne pourront pas toujours exclure l'idée de favoritisme, même si celui-ci n'est en fait pas pratiqué.

Et voici comment tout nouvel ajournement dans l'alignement du franc français pèsera d'abord sur le développement des échanges franco-suisses, ensuite obligera la France à vendre à nouveau de l'or lorsqu'il s'agira pour elle de faire face aux vastes engagements financiers récemment pris à Berne. La convention de Berne, conçue en fait dans l'esprit de l'alignement prochain du franc français, doit entrer en vigueur le 1^{er} décembre. Faut-il conclure que le gouvernement de Paris en tiendra compte pour hâter une mesure trop de fois démentie pour ne pas être prochaine?

La « Dépêche de Paris » du 7 décembre 1945 commente l'accord en ces termes :

Il ne semble pas que l'on ait apprécié à sa juste valeur l'accord conclu le 16 novembre, à Berne, entre la France et la Suisse. A un moment où tant d'incertitude pèse encore sur notre redressement, où le démarrage de notre activité économique est remis en question par la crise de l'énergie, cet accord nous apporte des raisons d'espérer qu'on ne saurait passer sous silence...

Ainsi, sans exagérer l'importance d'un accord dont le poids reste bien modeste en face de celui des liens qui nous mettent dans la dépendance des Etats-Unis, on peut dire que la renaissance des échanges franco-suisses est un premier indice de notre redressement. N'hésitons pas à le marquer d'une pierre blanche, en dépit des sacrifices qu'il implique de notre part.